

**Solidaires**



----- Branche INRA

**Monsieur Michel EDDI**  
*Directeur Général Délégué*  
**Monsieur Laurent HEMIDY,**  
*Directeur des Ressources Humaines*  
**INRA**  
**147, Rue de l'Université**  
**75338 PARIS Cedex 07**

Le 31 août 2005

***Objet : versement de l'indemnité exceptionnelle de sommet de grade  
& suivi des dossiers concernant le personnel***

Monsieur le Directeur Général Délégué,  
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Dans sa dernière information publique - SUD Infos Express n°8 du 3 août dernier, document dont nous vous avons adressé une copie conformément à la réglementation - notre organisation syndicale s'interrogeait déjà sur le calendrier effectif du versement aux agents de l'indemnité exceptionnelle de sommet de grade, contenue dans le décret 2005-396 du 27 avril 2005.

Cette fin août, les quelque 1600 titulaires de l'INRA qui seraient bénéficiaires de cette modeste prime de consolation versée aux agents bloqués de 2001 à 2004, n'ont rien vu venir sur leur feuille de paie. Et selon des informations glanées auprès de la DRH, le versement de cette prime annoncé à l'origine pour le premier semestre par le Ministère de la Fonction Publique, puis successivement sur juillet à septembre, puis octobre à l'INRA, serait désormais envisagé... en novembre, voire décembre prochain !

Notre syndicat dénonce tant le retard inadmissible prévu pour le versement de l'indemnité - rappelons que les agents du CEMAGREF l'ont reçue en juillet, et ceux de l'INSERM sur la paie d'août, que la gestion de ce dossier par la Direction : report successif du calendrier pressenti, avec absence de toute explication à destination du personnel. Nous sollicitons des informations précises sur les difficultés spécifiques semble-t-il rencontrées à l'INRA, ainsi que des données complémentaires sur le nombre d'agents concernés par corps et grade.

Notre syndicat s'est déjà exprimé sur le fond de ce dossier salarial (cf expression citée plus haut). Le pourcentage élevé d'agents potentiellement concernés par cette prime de consolation est hélas révélateur de la dégradation des carrières dans tous les EPST et particulièrement à l'INRA.

.../...

**Syndicat SUD-RECHERCHE EPST, Branche INRA, Domaine de la Motte, 35650 LE RHEU**  
**Tel : 02 23 48 51 35, 02 23 48 52 15, Fax 02 23 48 52 10**

**Info: <http://www.sud-recherche.org>**

**contact : : [sud@rennes.inra.fr](mailto:sud@rennes.inra.fr)**

Par ailleurs, concernant le relèvement des grilles de la catégorie C (autre mesure prévue, suite à l'augmentation du SMIC), nous espérons que le personnel concerné sera rapidement informé des conditions concrètes de mise en œuvre.

Et en ces temps de rentrée sociale, nous formulons aussi le vœu que ce courrier syndical fera au moins l'objet d'une réponse circonstanciée. Nous constatons, en effet, que depuis une année, l'ensemble de nos sollicitations concernant le personnel de l'INRA n'ont pas reçu de réponse (par exemple le courrier de janvier 2005 à la Présidente concernant la gestion des CIPP, les mobilités, la résorption de la précarité ; l'accueil de travailleurs handicapés...et ce, en dépit de multiples rappels).

Enfin, cette rentrée 2005, notre syndicat s'investit prioritairement sur la concrétisation du plan de reclassement des personnels dans le projet de budget 2006 et sur la gestion des souhaits de mobilités (cf NS du 8 juin dernier). Et nous sollicitons des informations d'actualité sur ces dossiers (demande de l'INRA et prévision budgétaire 2006 concernant le reclassement ; bilan de la campagne 2005, nombre de souhaits déposés fin août pour la mobilité...).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général Délégué, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations respectueuses.



*Secrétaire de la branche INRA de SUD-Recherche-EPST*

PS Ce courrier est essentiellement consacré au suivi des dossiers concernant directement le personnel. Nous en profitons cependant pour rappeler, une nouvelle fois, notre attente de voir le syndicat SUD-Recherche-EPST reconnu officiellement par la Direction de l'INRA (cf message adressé en juillet suite au résultat du vote à l'élection du Conseil d'Administration) et notre exigence d'avoir *a minima*, pour information, les compte-rendus des CTP, suivant l'engagement écrit pris par le DG Adjoint en ... 2002 ! Nous pensons enfin nécessaire que la Direction informe les DU concernés par l'attribution de la (petite) décharge de service obtenue par le syndicat (ne serait-ce que par correction vis-à-vis de nos responsables hiérarchiques).

COPIE POUR INFORMATION aux autres syndicats de l'INRA et pour affichage à l'ensemble du personnel.

**Syndicat SUD-RECHERCHE EPST, Branche INRA, Domaine de la Motte, 35650 LE RHEU**  
**Tel : 02 23 48 51 35, 02 23 48 52 15, Fax 02 23 48 52 10**

Info: <http://www.sud-recherche.org>

contact : : [sud@rennes.inra.fr](mailto:sud@rennes.inra.fr)